

**NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Conformément à la réglementation, le budget primitif de l'année doit être accompagnée d'une note brève de présentation pour que les administrés puissent en connaître les enjeux. Cette note sera mise en ligne avec le budget sur le site de la Commune.

Les grandes lignes du budget primitif 2019 ont été définies lors du rapport d'orientations budgétaires présenté en conseil municipal le 13 mars dernier. Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement et de dégager un autofinancement conséquent pour soutenir un programme d'investissement ambitieux, sans recours à la fiscalité et à l'emprunt.

Le budget primitif qui est aujourd'hui présenté respecte parfaitement ces objectifs. Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 11 329 287,61 € et en dépenses et recettes d'investissement à 4 673 023,81 €. Ce budget 2019 reprend les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la commune après intégration des résultats du Syndicat Intercommunal des Transports scolaires pour 3 086,65 € et de la régie des eaux pour 194 927,50 €. Sur ces résultats, sera reversée la somme globale de 89 000 € à la communauté d'agglomération pour le financement des travaux d'adduction d'eau restant à réaliser (programme 2018) dont 61 887,25 € en investissement (compte 1068), et en fonctionnement (compte 678) 27 112,75 €.

La présente note suit la maquette budgétaire (M14).

I – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

CHAP	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018	BP 2019	ECARTEN € 2019/2018	ECARTEN % 2019/2018
O11	CHARGES COURANTES	2 540 000.00	2 712 500.00	172 500.00	6.79
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 080 950.00	753 210.00	-327 740.00	-30.32
O12	CHARGES DE PERSONNEL	5 300 000.00	5 400 000.00	100 000.00	1.89
7 396	REVERSEMENT FISCALITE (FPIC + LOGEMENTS)	250 000.00	420 000.00	170 000.00	68.00
DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		9 170 950.00	9 285 710.00	114 760.00	1.25
66	FRAIS FINANCIERS	161 706.24	152 903.52	-8 802.72	-5.44
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00	30 612.75	28 612.75	1430.64
68	PROVISIONS	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00
O22	DEPENSES IMPREVUES	45 240.93	212 261.34	167 020.41	369.18
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 380 897.17	9 682 487.61	301 590.44	3.21
O23	AUTOFINANCEMENT INVESTISSEMENT	900 000.00	1 331 000.00	431 000.00	47.89
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS - CESSION ACTIES	360 932.00	315 800.00	-45 132.00	-12.50
TOTAL FINANCEMENT SECTION INVESTISSEMENT		1 260 932.00	1 646 800.00	385 868.00	30.60
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		10 641 829.17	11 329 287.61	687 458.44	6.46

La population au 1^{er} janvier 2018 (référence 2016) communiquée par l'INSEE est de 9 658 habitants (+ 156). En 2018 elle était de 9 814 habitants. La population DGF (population INSEE + 1 habitant par résidence secondaire soit 534 hab) est de 10 348 habitants.

1 – Les dépenses réelles de fonctionnement :

Constituées des dépenses de gestion, des charges financières, et des charges exceptionnelles diverses, elles évoluent globalement de 3.21 %. Les dépenses de gestion quant à elles présentent une évolution de **1.25 %**.

A : les dépenses de gestion des services : + 114 760 €. (+1.25 %)

Ce poste regroupe toutes les dépenses mesurant principalement les services rendus à la population et toutes les actions de la commune.

- **les charges à caractère général (O11)** : comprennent les dépenses d'eau et assainissement, l'électricité des bâtiments et des éclairages publics, les frais de chauffage, les bornes de recharge des véhicules, les carburants, les achats de denrées alimentaires des cantines pour la confection des repas des élèves, toutes les fournitures de voirie et panneaux de signalisation, l'entretien des bâtiments...,) les prestations étendues du centre de loisirs (surveillance des temps méridiens), le nettoyage des places publiques après les marchés hebdomadaires, toutes les festivités et manifestations, les primes d'assurance, les entretiens des réseaux éclairage public et pluvial, les frais de déplacement et les activités des clubs ados et découverte, les activités piscine et les transports pour les élèves des classes élémentaires..., les frais de formation, Sont intégrées en nouvelles dépenses, l'externalisation de la maintenance « électricité » de certains bâtiments, l'étude et les diagnostics pour l'Espace Mistral. Cette hausse s'explique aussi par certaines prestations désormais réalisées en externe notamment la gestion du centre de loisirs sans hébergement avec l'intégration de la surveillance au cours des temps méridiens pour les élémentaires. Cette augmentation s'explique également par l'accroissement mécanique des dépenses liées à la révision du prix des marchés publics passés par la ville et qui constitue une obligation contractuelle.

- **les charges de personnel (O12) : + 100 000 €**

La masse salariale brute est de 5 400 000 €. Elle comprend les rémunérations des agents pour 2019. Sont intégrées les revalorisations indiciaires (PPCR), les avancements de carrière et le recrutement des 26 agents recenseurs pour une estimation de 75 000 €, en raison de départ pour admission à la retraite, ou mutation, des postes seront remplacés. Les prévisions par régime pour l'année 2019 :

- Fonctionnaires : 4 588 000 € (126 postes prévus)
- Contractuels : 641 000 € (15 contrats permanents-26 agents recenseurs – 11 saisonniers- 10 agents surveillance cantine jusqu'au 5 juillet)
- Contrats aidés : 127 000 € (9 postes)
- Autres charges : 44 000 € (médecine du travail, validation de services, fonds national de supplément familial..).

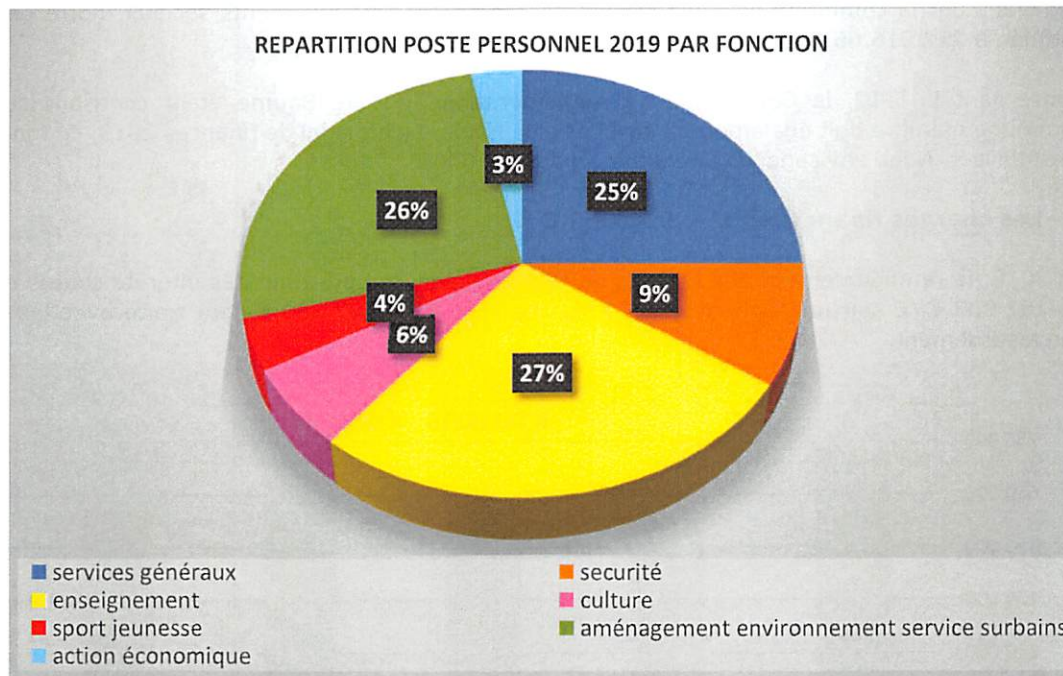
Au 1^{er} janvier l'effectif comprenant les agents recenseurs évolue.

REGIME	2016	2017	2018	2019
FONCTIONNAIRES	135	129	120	120
AUXILIAIRES/CONTRATS	13	13	22	51
CONTRATS AIDES	30	29	16	9
TOTAL	178	171	158	180

CHAP.	LIBELLE	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	ECART EN € (2019/2014)	ECART EN % (2019/2014)
O12	CHARGES DE PERSONNEL BRUTES	5 399 000	5 370 000	5 455 000	5 397 000	5 300 000	5 400 000	1 000	0.02
O13	REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL RECETTES	409 000	435 000	470 000	485 000	250 000	200 000	-209 000	-51.10
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	REMUNERATION NETTE DU PERSONNEL	4 990 000	4 935 000	4 985 000	4 912 000	5 050 000	5 200 000	210 000	4.21

Ce tableau démontre la stabilisation de la masse salariale brute. Si la masse salariale brute avait suivi l'évolution du taux de l'inflation, elles s'élèveraient à 5 603 000 €. Concernant le remboursement des charges de personnel, la baisse constatée est liée notamment à la baisse des aides de l'Etat pour nos contrats aidés.

Tableau répartition du personnel par fonction :



- Les autres charges de gestion courantes (65) : - 327 740 €.

Cette baisse de ce chapitre correspond au transfert de la contribution au service départemental d'incendie à la communauté d'agglomération à hauteur de 372 000 €.
 La cotisation 2019 de la Commune du Beausset est fixée à 462 067 € soit une hausse de 24.50 %. Cette hausse est prise en charge par le budget de la Communauté d'Agglomération.

CONTRIBUTIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	ECART 2019/2018 EN €	ECART 2019/2018 EN %	ECART 2019/2014 EN €	ECART 2019/2014 EN %
SDIS	310 400	312 000	331 200	349 700	371 158	462 067	90 909	24.49	151 667	48.86

Ce chapitre regroupe également :

- ✓ Les contributions aux syndicats intercommunaux pour un montant global de 171 000 €. (SYMIELEC pour l'éclairage public, le P.N.R. de la Ste Baume, le SIVAAD, PAPI),
- ✓ Le reversement à la Communauté d'agglomération Sud Ste Baume des participations familles pour les transports scolaires estimée à 55 000 €.
- ✓ les subventions versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles pour 239 000 €.
- ✓ Les subventions aux associations sportives, culturelles, patriotiques et sociales sont maintenues à hauteur de 129 710 €.
- ✓ Les indemnités et charges patronales des élus pour 144 500 €.

- Reversement de la fiscalité (O14) : + 170 000 €.

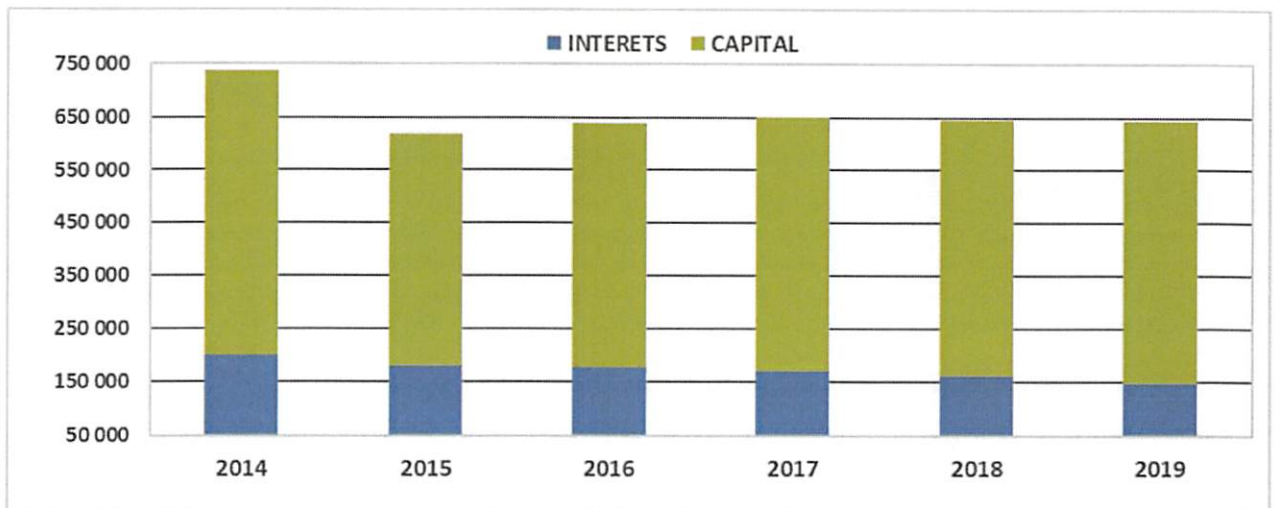
Ce poste regroupe le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) et la pénalité pour la non réalisation des logements sociaux.

La pénalité au titre de la loi SRU pour 2019 était de 393 226 €. Après déduction des dépenses engagées par la commune pour les projets de construction de logements sociaux, notre pénalité est estimée à 212 016.66 €. Elle correspond à 986 logements manquants.

Concernant le FPIC, la Communauté d'Agglomération Sud Ste Baume étant contributrice, chaque commune membre doit également contribuer à ce fonds. Selon la loi de finances 2019, ce fonds devrait se stabiliser. Nous envisageons une dépense de 207 000 €.

B - Les charges financières : - 8 802,62 €

En 2019, le remboursement des intérêts de la dette sera, compte tenu des intérêts courus non échus de 152 903 €. € soit une baisse de 5.44 %. Le capital de 497 000 € sera traité avec les dépenses d'investissement.



C - Les autres charges réelles de fonctionnement : 243 873 € sont constituées des dotations aux provisions semi-budgétaires, aux dépenses imprévues et aux charges exceptionnelles.

D - Les dépenses d'ordre de fonctionnement :

Ces dépenses constituent un prélèvement (financé par les recettes de fonctionnement) destiné à couvrir le remboursement du capital de la dette, et le besoin de financement des programmes d'investissement.

Elles sont constituées des dotations aux amortissements pour 315 800 € et par l'autofinancement prévisionnel de 1 331 000 € en évolution par rapport au budget 2018 de + 48 %.

Cet autofinancement n'est réalisé qu'après clôture des résultats de l'année (fin 2019). Sur aucun compte administratif ou compte de gestion, une écriture n'est constatée. Seule la délibération d'affectation des résultats de l'année précédente vaut réalisation.

Le prélèvement global prévisionnel 2019 sera de **1 646 800 €**.

Ces dépenses de fonctionnement, réelles et d'ordre sont obligatoirement équilibrées par des recettes prévisionnelles.

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget devant être parfaitement équilibré, les recettes prévisionnelles 2019 reprennent les résultats par anticipation de l'exercice 2018 pour **2 062 438,61 €**, (évolution de 781 499 € soit + 61.01 %) après couverture du besoin de financement des investissements, et pour **9 264 149 €** (légère baisse de 1 %) de recettes réelles de fonctionnement. Cette baisse provient de la diminution de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération pour couvrir la contribution au SDIS (- 372 000 €).

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES					
CHAP	LIBELLE	BP 2018	BP 2019	ECARTEN € 2019/2018	ECARTEN % 2019/2018
70	PRODUITS DES SERVICES	435 200.00	452 000.00	16 800.00	3.86
73	IMPOTS ET TAXES	7 303 713.00	7 185 023.00	-118 690.00	-1.63
74	DOTATIONS	1 279 037.00	1 322 126.00	43 089.00	3.37
75	REVENUS DU PATRIMOINE	90 000.00	90 000.00	0.00	0.00
O13	ATTENUATION CHARGES	250 000.00	200 000.00	-50 000.00	-20.00
78	REPRISE SUR PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0.00	15 000.00	15 000.00	0.00
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 357 950.00	9 264 149.00	-93 801.00	-1.00
O42	OPERAT D'ORDRE	2 940.00	2 700.00	-240.00	-8.16
OO2	REPRISE EXCEDENT FONCTIONNEMENT(après affectation en investis,)	1 280 939.17	2 062 438.61	781 499.44	61.01
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 641 829.17	11 329 287.61	687 458.44	6.46

1 – Les recettes réelles de fonctionnement : 9 264 149 € (- 1%)

Si l'on compare au budget 2018, les recettes réelles hors la réduction SDIS, évoluent de près de 2.98 % cette année. La principale ressource provient des impôts et taxes.

A : les impôts et taxes : 7 185 023 €. Ce chapitre régresse de 1.63 %.

Il s'agit de la principale ressource d'une commune. Au Beausset, cela représente près de 78 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ✓ La fiscalité directe (taxes foncières et habitation) : 5 383 743 € (+ 137 309 €), constitue 58 % des recettes réelles totales de fonctionnement.

Cette année, les taux d'imposition seront maintenus. L'évolution des bases est indexée sur l'indice IPCH depuis la loi de finances 2018. Cet indice est pour 2019 fixé à 1.22.

CONTRIBUTIONS 2019

TAXES	BASES (NOTIFICATION DECEMBRE 2018)	TAUX 2018	PRODUIT REEL 2018 (décembre 2018)	BASES 2019 NOTIFIEE (22 mars 2019)	TAUX 2019	PRODUIT A PERCEVOIR 2019	VARIATION DES BASES 2019/2018 (en %)	DONT VARIATION PHYSIQUE	VARIATION DU PRODUIT 2019/2018
TAXE HABITATION	18 612 065	11.13	2 071 523	19 152 000	11.13	2 131 618	2.90	0.70	2.90
TAXE FONCIER BATI	12 141 644	24.80	3 011 312	12 434 000	24.80	3 083 632	2.41	0.21	2.40
TAXE FONCIER NON BATI	105 237	108.11	113 772	105 700	108.11	114 272	0.44	-1.76	0.44
TOTAL	30 858 946		5 196 606	31 691 700		5 329 522			2.56
TAXE HABITATION RES.SECONDAIRE	2 435 793	11.13	54 221	2 435 813	11.13	54 221	0.00	-2.19	0.00
TOTAL CONTRIBUTIONS (7331)	33 294 739		5 250 827	34 127 513		5 383 743			2.53

La loi de finances 2018 instaure un dégrèvement de la taxe d'habitation sur trois ans (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) pour les contribuables dont les revenus sont inférieurs au plafond de revenus 2019. L'Etat prendra en charge les dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. Les collectivités recevront toujours un produit de TH qui correspond aux bases définitives x le taux voté.

Ainsi au Beausset en 2019, les taux demeurent fixés à 11.13 % pour la taxe d'habitation, 24,80 % pour le foncier bâti et 108.11 % pour le non bâti.

S'agissant des compensations de l'état pour 2019, elles évoluent de 6 432 €.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES NOTIFIEES							
CONTRIBUTIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	ECART 2019/2018 en €
748314- compensation ex T.P.	7 605	5 024	4 261	1 326	0	0	0
74834- comp exonération taxe foncière	26 967	21 764	19 082	15 492	14 350	15 031	681
74835- comp exo taxe hab	91 568	103 980	84 193	118 233	133 219	138 970	5 751
SOUS TOTAL COMPENSATION (74)	126 140	130 768	107 536	135 051	149 587	154 001	6 432

Néanmoins, l'analyse des bases exonérées 2018 fait ressortir une perte très importante pour la collectivité, car l'Etat aurait dû compenser la totalité et le tableau ci-après démontre la perte pour la commune de ressources non compensées par l'Etat.

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le 08/04/2019

Berser
Levraut

ID : 083-218300168-20190403-2019040307-BF

BASES D'IMPOSITION EXONEREES	Bases 2018	Bases exonérées par l'Etat	Taux	impôt exonéré par l'Etat	réellement compensé en €	Perte réelle en €
Base exonérée taxe foncière batis 2018	18 612 065	967 916	24.80	240 043	10 845	-229 198
Base exonérée taxe foncière non batis 2018	12 141 644	16 024	108.11	17 324	9 792	-7 532
Base exonérée taxe habitation 2018	105 237	1 988 935	11.13	221 368	126 932	-94 436
TOTAL	30 858 946	2 972 875		478 735	147 569	-331 166

✓ L'attribution de compensation : 727 000 €.

En 2019, sera déduit de notre attribution de compensation la contribution au SDIS à hauteur de 372 000 €. A ce jour, cette attribution n'est pas encore notifiée.

✓ Les autres taxes : 1 074 280 € € (+ 116 000 €) sont constituées des droits de place (recettes des marchés du vendredi et dimanche, des taxes funéraires, des recettes de la fourrière, de la taxe sur la consommation finale d'électricité et des droits de mutation et de la taxe de séjour. Ces taxes sont difficiles à estimer puisque basées sur la consommation d'électricité des administrés, sur les actes notariés passés sur une année dans le cadre d'acquisition de biens immobiliers sur notre territoire. De même la taxe de séjour instituée en 2017 est basée sur les déclarations des loueurs.

B : Les dotations et participations : 1 322 126 € (+3.37 %)

Ce chapitre présenterait une évolution estimée à 43 089 €. La dotation globale de fonctionnement, même si l'enveloppe normée fixée par la Loi de Finances demeure figée au montant de 2018, celà devrait se traduire par une réduction de 10 692 €. Ce poste représente près de 14 % des recettes réelles. En revanche la simulation de la dotation nationale de péréquation fixerait son montant à 215 000 €. Enfin s'agissant de la dotation de solidarité urbaine c'est la dernière année de perception de cette recette.

Les autres participations proviennent de la CAF pour nos activités loisirs, jeunesse et petite enfance pour 110 000 €.

Ces dotations à l'origine ont été créées pour compenser les charges transférées aux collectivités par l'Etat. Depuis de nombreuses années, les collectivités doivent participer au redressement des finances de l'Etat.

Notre prévision reste, en l'absence de notification à ce jour, identique aux estimations présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2014 A 2019								
DOTATIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	ECART 2019/2018 (en €)	ECART 2019/2018 (en%)
Dotation forfaitaire	1 208 845	1 044 390	863 797	774 168	770 187	759 495	-10 692	-1.39
Dotation solidarité rurale ou urbaine	100 496	106 119	125 033	112 530	93 775	62 500	-31 275	-33.35
Dotation nationale péréquation	136 274	149 331	158 639	181 555	214 065	215 000	935	0.44
TOTAL DOTATIONS	1 445 615	1 299 840	1 147 469	1 068 253	1 078 027	1 036 995	-41 032	-3.81

C : Autres ressources : les atténuations de charges pour 200 000 € (versement de la participation aux rémunérations des contrats aidés, compensation du traitement de l'agent pour la bibliothèque, remboursement des indemnités journalières...), et les produits des revenus des immeubles pour 90 000 €, et les produits des services pour 452 000 € (concession cimetière, vente notamment des repas de cantine, des activités (natation, clubs ado et découverte, mercredi animé, des abonnements bibliothèques, café des arts...)..

Enfin, nous reprenons par anticipation l'excédent de fonctionnement après intégration des résultats de la régie des eaux et du SITS, à hauteur de 2 062 438,61 €. Cette reprise nous permet de dégager une épargne brute conséquente de 1 646 800 € soit un taux de 17.78 %.

3 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

Après avoir dégagé un autofinancement conséquent sur les dépenses de fonctionnement, il sera procédé à la poursuite du programme pluriannuel.

I - LES DEPENSES : 4 673 023,81 €.

Elles sont constituées des dépenses financières pour 598 382,25 €, des dépenses d'équipement pour 3 974 699,56 € et des opérations d'ordre pour 43 800 €.

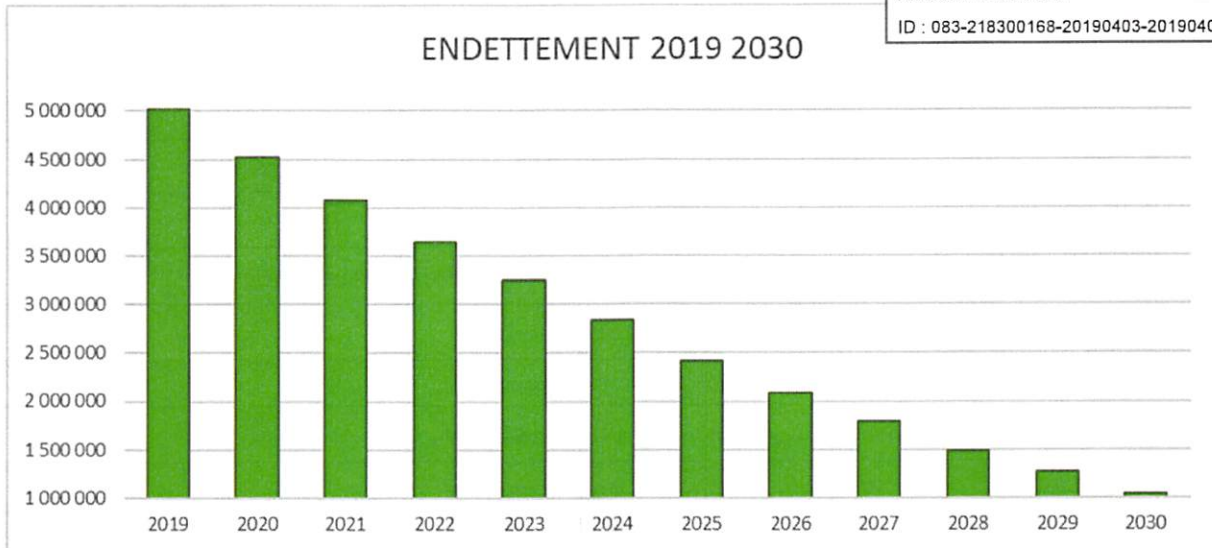
A- Les dépenses financières :

Elles sont constituées du remboursement du capital de la dette et s'élèvent à 497 000 € en 2019 soit + 13 154 € (+2.72 %), de dotations pour 91 887,25 € (remboursement taxe d'aménagement et versement à la communauté d'agglomération de l'excédent d'investissement de l'eau) et d'une inscription au titre des dépenses imprévues pour 9 495 €.

L'encours total de la dette restant due au 1^{er} janvier 2019 est de 5 020 553 € soit un endettement par habitant de 511 €. Le ratio d'endettement pour les collectivités de notre strate démographique fourni par la Direction des Finances Publiques est de 849 € par habitant.

Selon la charte de GISSLER, notre encours ne présente aucun risque puisque 100 % de la dette sont classés niveau 1 et classe A. (aucun emprunt toxique). Notre capacité de désendettement est de 4 années.

Si l'on prend l'annuité (intérêts + capital), en 2019 elle baisse de 0.21 %. Elle s'élève à 643 012 €.



B – Les dépenses d'équipement et reports :

Considérant la reprise anticipée des résultats, les restes à réaliser au 31 décembre 2018 correspondant aux engagements, sont repris également en section d'investissement. Le montant des restes à réaliser est de 2 231 641.56 €.

Les nouvelles inscriptions s'élèvent à 1 799 200 € portant le montant total des programmes d'investissement à 3 974 699 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

OPERATION	OBJET	RAR 2018	INSCRIPTION 2019	BUDGET 2019	
2014-02	P.L.U. ET ETUDES	53 405.76	20 000.00	73 406	complément pour enquêtes publiques, publications ...
2017-01	ACQUISITIONS FONCIERES 2017	1 300.00	0.00	1 300	
2017-02	CREATION ESPACE CULTUREL (MAC)	1 652 520.83	320 000.00	1 972 521	équipements mobilier, informatique et travaux
2017-023	MISES AUX NORMES BATIMENTS	228 158.08	10 000.00	238 158	Pôle musical
2017-04	ADAP 2017	1 050.00	0.00	1 050	programme achevé
2018-02	REHABILITATION PATRIMOINE BATI	67 815.82	0.00	67 816	programme achevé
201804	EQUIPEMENT CIMETIERE	18 892.80	0.00	18 893	programme achevé
201805	VOIRIE ET RESEAUX 2018	14 678.40	0.00	14 678	programme achevé
201806	EQUIPEMENTS SERVICES 2018	137 677.87	0.00	137 678	programme achevé
201901	RESERVES FONCIERES 2018	0.00	24 000.00	24 000	Acquisitions de terrains (biens vacants) et terrains de voirie
201902	TRANSFORMATION ET RENOVATION BATIMENTS SCOLAIRES		527 000.00	527 000	Ecole Gavot - ADAP -Faisabilité pour extension réfectoires.
201903	SUBVENTION LOGEMENTS SOCIAUX		120 000.00	120 000	4ème année (var Habitat)
201904	REHAB. BATIMENTS ET ADAP		89 600.00	89 600	Programme ADAP 2019 .
201905	PREVENTION SECURITE		211 000.00	211 000	Equipement de barrières anti infraction - travaux de débroussaillage
201906	EQUIPEMENTS 2019		183 600.00	183 600	Programme informatique (logiciels compta, ressources humaines, tourisme, police municipale...) - Equipement cuisines - équipements de sport (crapa) - Matériel services techniques..
201907	VOIRIE 2019		204 000.00	204 000	Création trottoirs du supermarché casino au CTM - Illuminations 2019 - création bassin espace vert font neuve
201908	EQUIPEMENT CIMETIERE		90 000.00	90 000	Aménagement parking et wc aux normes adap - caveaux
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	2 175 499.56	1 799 200.00	3 974 699.56	
10223	REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT	10 962.00	30 000.00	40 962	reversement taxes suite à annulation de permis de construire
45412018	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE	45 180.00	0.00	45 180	Procédure la Cigalière
	TOTAL DES INVESTISSEMENTS	2 231 641.56	1 829 200.00	4 060 841.56	

L'équilibre budgétaire est réalisé par les recettes d'équipement, les recettes dites financières et les opérations d'ordre. Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 4 673 023 ,81 €.

II – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

A – Les recettes d'équipement et reports : 1 139 998,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
OPERATION	OBJET	RESTES A REALISER AU 31 12 2018	INSCRIPTION 2019	BUDGET 2019
201402	PLU : solde subvention pour diagnostic pluvial	17 307.50	0.00	17 307.50
201702	Création espace culturel			
	Subvention de la Région	187 000.00	4 950.00	191 950.00
	Subvention du Département	500 000.00	0.00	500 000.00
	Subvention DRAC (ETAT)	0.00	81 645.00	81 645.00
	sous total financement espace culturel	687 000.00	86 595.00	773 595.00
201802	Réhabilitation patrimoine bâti (écoles) - Subvention Département	0.00	60 000.00	60 000.00
201902	Transformation et rénovation bâtiments scolaires - DETR	0.00	168 000.00	168 000.00
1342	Produit des amendes de police		70 000.00	70 000.00
	RECETTES D'EQUIPEMENT	704 307.50	384 595.00	1 088 902.50
45422018	Travaux exécutés d'office (la Cigalière)	51 096.00	0.00	51 096.00
	TOTAL RECETTES	755 403.50	384 595.00	1 139 998.50

Globalement les recettes d'équipement cumulées figurant au budget 2019 couvrent près de 28 % les dépenses d'équipement. Les subventions inscrites pour l'espace culturel permettront de financer l'acquisition du mobilier et de l'informatique.

B – Recettes financières : 776 149,74 €

Ces recettes regroupent le fonds de compensation de la TVA pour 138 000 €, la taxe d'aménagement est estimée à 160 000 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement 2018) de 469 149 €.

C – Les recettes d'ordre : 1 646 800 €

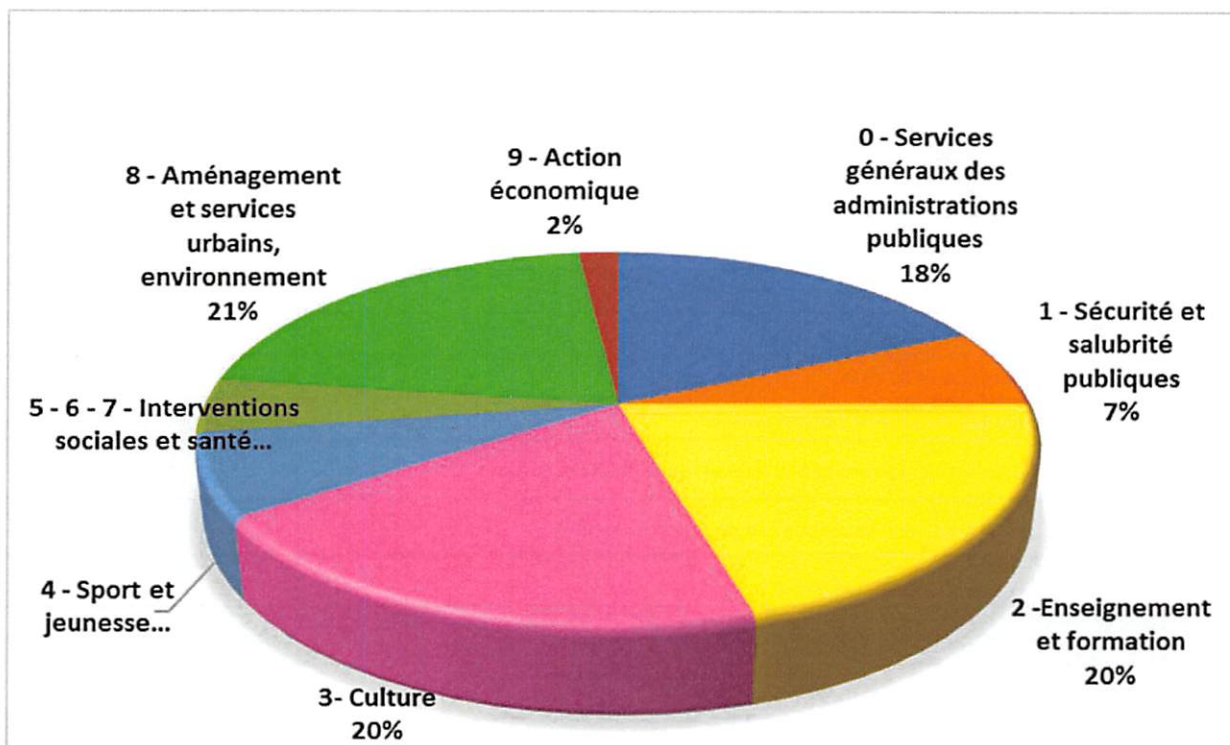
Ces recettes proviennent des amortissements des immobilisations pour 315 800 € et par l'autofinancement complémentaire de 1 331 000 €.

Ce budget a pu être équilibré sans avoir recours à l'emprunt en 2019.

A titre indicatif, le graphique suivant présente la répartition des dépenses totales fonctionnement et investissement pour 2019.

Enfin sont repris par anticipation les résultats d'investissement de l'exercice 2018 après intégration de ceux de la régie des eaux et du SITS pour 1 068 975,57 €.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses totales du budget 2019 par fonction



Considérant la clôture du budget annexe de l'eau, il ne sera pas présenté de budget consolidé.